

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1740 - page 639

92 - Hauts-de-Seine

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine.

FEDERATION FRANÇAISE DES PRATICIENS EN OSTÉOPATHIE ANIMALE (FEDEOA).

Objet : regrouper et fédérer les praticiens en ostéopathie animale qui s'engagent à respecter les règles d'éthique et de bonne pratique édictées dans la charte de la FédéOA ; promouvoir la pratique et la recherche scientifique en ostéopathie animale auprès du public et des professionnels ; représenter les intérêts professionnels de ces praticiens auprès de l'autorité publique et favoriser le dialogue et le partenariat avec les différents acteurs de la santé animale.

Siège social : 41, rue Jean Bonal, 92250 La Garenne-Colombes.

Date de la déclaration : 28 janvier 2014.